

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2019/19 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2019/12	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 14

POUR : 14 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-huit mars deux mille dix-neuf, à 17h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 08/03/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et MM Claude ADAM, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PAYS D'ARGONNE

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et confiant délégation au Bureau Communautaire pour l'attribution des subventions ;

Vu la proposition remise par la commission Sport, vie associative, culture lors de sa séance du 11/03/2019 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer à l'association PAYS D'ARGONNE une subvention d'un montant de 500 euros dans les conditions suivantes :

Nature du projet : Festival les Bars Bars – Edition n°9

Cout du projet : 32 560 €

Montant de la subvention forfaitaire : 500 euros

Subvention versée sur présentation d'un bilan financier et qualitatif, accompagné d'un RIB, avant le 31/10/2019.

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

